

SÉCURITÉ SOCIALE : CPAM DES DEUX-SÈVRES

Aujourd'hui jeudi, Monsieur Compostel est venu à notre rencontre dans notre salle de formation pour nous parler des missions de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).



Il nous a appris que la CPAM est un des secteurs de la Sécurité Sociale.

De la Sécurité Sociale dépendent aussi la CAF, l'URSSAF et la CARSAT.



Au sein de la Sécurité Sociale, on trouve les branches suivantes :

- le recouvrement
- la retraite
- la famille
- la maladie
- l'accident du travail

La CPAM est représentée dans chaque département de France.

Ses missions sont les suivantes :

- rembourser une partie des frais engagés pour des soins
- assurer un revenu de remplacement en cas d'arrêt de travail prolongé.
- donner des conseils pour amé-

liorer la santé des habitants de la France.

Nous avons également appris ce qui se cache derrière la longue ligne de chiffres caractérisant une personne de l'asfodep.

Une personne portant la ligne de chiffres suivante :

1 95 05 49 007 200 70

- 1 est un homme,
- 95 né en 1995,
- 05 né au mois de mai,
- 49 né dans le département du Maine-et-Loire,
- 007 né dans la ville d'Angers
- 200 deux-centième bébé né de la ville en 1995
- 70 la clé

Une série de chiffres débutant par un 2 signifiera qu'il est question d'une femme.

Lorsqu'un numéro n'est pas définitif (avant attribution d'une carte Vitale), il commencera par un 7 pour un homme et par un 8 pour une femme.



Monsieur Compostel nous a également parlé du parcours de soin.

Il nous est fortement recommandé de sélectionner un médecin traitant pour que l'Assurance Maladie rembourse 70 % de nos frais de soin. Si nous ne le faisons pas, elle nous en remboursera que 30 %.

Une consultation chez un médecin généraliste coûte 25 euros et sera remboursée par l'Assurance Maladie à hauteur de 16,80 euros pour un assuré maladie ayant déclaré un médecin traitant mais seulement de 7,20 euros pour un assuré maladie sans médecin traitant déclaré.

Avoir un médecin traitant déclaré aide à mieux connaître nos antécédents médicaux et à mieux nous conseiller pour conserver notre santé.

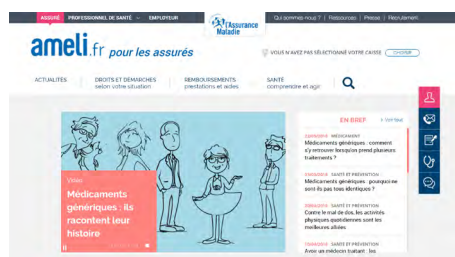


Lors d'une hospitalisation, la CPAM prend en charge 80% des frais de soin et les 20% qui restent seront à la charge de la mutuelle du patient (appelée aussi « assurance complémentaire ») ou à sa charge s'il n'est pas détenteur d'une assurance complémentaire.

Un médecin des services hospitaliers spécialiste (cardiologue, ophtalmologue, pneumologue, cancérologue, etc...) est en droit de demander un dépassement d'honoraires à son patient à condition qu'il soit informé au préalable.

Monsieur Compostel nous a aussi donné un précieux conseil concernant la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). Celle-ci est valable un an et il nous faut donc penser à demander son renouvellement le mois précédant l'échéance, si notre situation financière n'a pas évolué positivement par rapport à l'année précédente.

Il nous a aussi fortement conseillé de nous rendre sur le site de la CPAM www.ameli.fr pour nous tenir informés sur les questions de santé et sur nos données personnelles en lien avec notre compte personnel.



Enfin, Monsieur Compostel nous a informés sur le volet « prévention » des activités de la CPAM.

La CPAM propose deux services d'accompagnement. Le premier se nomme Prado et concerne le service de retour à domicile et le second se nomme Sophia et concerne les personnes victimes de diabète.

Elle propose également des campagnes d'information et de dépistage. Tout au long de l'année, Monsieur Compostel va auprès des jeunes pour les sensibiliser aux gestes d'hygiène buccodentaire dans le cadre de l'opération « M/T dents ». Chaque année au mois de novembre, la CPAM propose le « mois sans tabac », lors duquel elle communique sur les dan-

gers du tabac et surtout sur ses offres de sevrage au tabac. Lors d'« octobre rose », la CPAM souhaite sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein pour que le nombre de victimes de ce cancer puisse diminuer au fur et à mesure des années. Lors de « mars bleu », il est question pour la CPAM de sensibiliser la population au risque du cancer colorectal.

Enfin, Monsieur Compostel nous a parlé des EPS (examens périodiques de santé) réalisés au centre d'examen de santé situé dans le même bâtiment que la CPAM.



Ils s'organisent de la façon suivante :

- une phase d'accueil, lors de laquelle il faut se munir de sa carte Vitale, de ses deux questionnaires médical et alimentaire complétés, de ses résultats médicaux récents et enfin de son carnet de santé et de vaccination.
- une prise de sang, avant laquelle il ne faut rien manger après 20 heures la soirée précédente.
- une analyse d'urine
- un examen dentaire
- la prise d'un petit déjeuner
- un test d'acuité visuelle pour tester notre vue
- un test d'acuité auditive pour tester notre audition
- un test de spirométrie pour vérifier notre capacité respiratoire
- un test de biométrie pour vérifier notre poids, notre taille, notre tour de taille et notre tension artérielle
- un électrocardiogramme pour

contrôler notre rythme cardiaque

- un entretien diététique pour vérifier notre équilibre alimentaire
- un frottis pour les femmes pour détecter d'éventuelles maladies génitales.
- un entretien médical final



Peu avant midi, nous avons remercié Monsieur Compostel d'être venu jusqu'à nous pour nous donner ces précieuses informations sur la CPAM.

Découvrez l'avis de nos stagiaires sur :

<https://fr.padlet.com/sylruelle/9vb6rxlzlzdk>

